

EN QUOI L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AVANT LE GÉNOCIDE A-T-IL CONTRIBUTÉ À LA SOUFFRANCE À L'ÉCOLE AU RWANDA ?

Éric Mutabazi

Doctorant en Sciences de l'éducation et Didactique
Université Catholique de l'Ouest d'Angers, France

Résumé

Dans les années 1990, le Rwanda a connu la guerre et les massacres aboutissant au génocide des Tutsi de 1994. Pour plusieurs, le facteur historique, l'interprétation des événements passés et leur utilisation dans la gestion politique du pays, dans l'éducation du peuple et notamment dans l'enseignement des jeunes adolescents rwandais, restent un élément convaincant du problème central et la véritable clé ayant conduit le Rwanda à ces événements horribles. C'est pourquoi les autorités rwandaises ont décidé de suspendre temporairement l'enseignement de l'histoire du Rwanda à l'école primaire et secondaire, jusqu'à ce que de nouveaux manuels soient publiés. En effet, selon le rapport d'une conférence nationale (Mineprisec et Minesupres, 1995), les manuels scolaires d'histoire s'efforçaient de justifier une politique discriminatoire en mettant en place un système de propagande et d'incitation à la haine ethnique et régionale et en exploitant l'ignorance de la population, ce qui reste toutefois à prouver, car aucune étude n'a validé cette hypothèse. Notre analyse des contenus de manuels scolaires d'histoire révèle que l'enseignement de l'histoire du Rwanda avant le génocide a généré toutes sortes de souffrances à l'école auprès des élèves et au-delà. Nous essaierons de mettre en lumière ces paramètres et de montrer en quoi ils ont été susceptibles d'engendrer de la souffrance à l'école au Rwanda. Ainsi, nous proposerons des perspectives qui pourraient à la fois éviter la souffrance à l'école et contribuer à la paix, à l'unité et à la formation d'une communauté des citoyens de tous les Rwandais.

Introduction

Dans les années 1990, le Rwanda a connu la guerre et les massacres avec un point culminant : le génocide des Tutsi de 1994. Ces événements atroces ont provoqué une onde de choc, non seulement dans ce pays, mais aussi dans le monde entier. L'ampleur des actes inhumains proférés, qui ont emporté plus d'un million de personnes, a mis en doute l'idéal de la citoyenneté rwandaise. Après ce génocide, plusieurs personnes se posent la question du comment et pourquoi les Hutu et les Tutsi qui vivaient pourtant sur les mêmes territoires, s'adonnaient aux mêmes activités, partageaient les mêmes croyances, la même langue, pratiquaient des mariages interethniques et partageaient une culture de solidarité et de coopération dans tous les domaines, en sont-ils arrivés là ? Plusieurs chercheurs et penseurs ont tenté d'expliquer ce phénomène, mais les raisons de cette guerre, de ces massacres et de ce génocide restent, jusqu'à aujourd'hui, diverses.

Cependant, le facteur historique, l'interprétation des événements passés et leur utilisation dans la gestion politique du pays, dans l'éducation du peuple et dans l'enseignement des jeunes adolescents rwandais, restent, pour plusieurs personnes, un élément convaincant du problème central et la véritable clé qui a conduit le Rwanda à ces horribles événements. C'est pourquoi les autorités rwandaises ont décidé de suspendre temporairement l'enseignement de l'histoire du pays à l'école primaire et secondaire, en attendant la publication de nouveaux manuels. En effet, le rapport d'une conférence nationale organisée en avril 1995, intitulé *La politique et la planification de l'éducation au Rwanda*, signale que les manuels scolaires d'histoire s'efforçaient de justifier une politique discriminatoire en mettant en place un système de propagande et d'incitation à la haine ethnique et régionale et en exploitant savamment l'ignorance de la population » (Mineprisc¹ et Minesupres², 1995, p. 16). Ce rapport montre bel et bien que le contenu des manuels scolaires de l'histoire a joué un rôle dans la haine, les conflits et les rivalités ethniques, voire les souffrances physiques, morales et psychologiques, conduisant le Rwanda à la guerre, aux massacres et au génocide des Tutsi de 1994. Une telle assertion reste à prouver, car aucune étude n'a confirmé cette hypothèse ; d'où le sens de notre problématique : dans quelle mesure peut-on dire que l'enseignement de l'histoire, avant le génocide, a contribué à la souffrance à l'école au Rwanda ?

Nous ouvrirons cette présente contribution en repartant d'éléments historiques nécessaires à une réelle compréhension de la situation antérieure au génocide. Nous présenterons ensuite certains thèmes abordés dans les manuels scolaires, du primaire au secondaire. Les résultats de l'analyse de ces contenus permettront de souligner en quoi l'histoire enseignée aurait favorisé le divisionnisme ethnique et la souffrance physique, morale ou psychologique, dans les écoles. Enfin, nous proposerons quelques repères pour un enseignement de l'histoire contribuant à atténuer la souffrance à l'école, de contribuer à la paix, à l'unité et à un mieux « vivre ensemble ».

1. Enracinement des idéologies³ divisionnistes

L'histoire sociopolitique du Rwanda a été marquée par « les idéologies mobilisatrices⁴ » à base ethnique. En effet, depuis l'époque qui précède la colonisation jusqu'au génocide de Tutsi de 1994, les Rwandais appartenaient à trois catégories sociales, devenues « ethniques » (pendant et après la colonisation) : les Tutsi, les Hutu et les Twa. Cependant, la base de la construction de ces trois groupes dits « ethniques » nous semble fautive. Car la question des ethnies au Rwanda d'avant la colonisation était, selon Alexis Kagame (1954) et le Père Louis De Lacger (1939), une question de classe sociale. Les Tutsi appartenaient à la classe des gens aisés possédant plusieurs bétails, alors que les Hutu se situaient dans la « classe moyenne » et vivaient de l'agriculture. Enfin, les Twa vivaient de la chasse et de la fabrication de poteries ; ils appartenaient, alors, à la « classe inférieure ». Il était possible, toutefois, de changer de classe sociale à cause de l'acquisition de plusieurs vaches ou de la perte de ces dernières. Ainsi, l'intégration dans une autre classe obligeait les Hutu, les Tutsi et les Twa à épouser la femme de ce même milieu (Kagame, 1954), (De Lacger, 1939) et (Kayihura, 2004). Il existait alors un « brassage intergroupe » permettant une certaine harmonie. Ces diverses catégories sociales partageaient plusieurs valeurs communes, comme la langue, la religion ou les organisations sociales.

Lorsque les missionnaires et les colonisateurs allemands et belges arrivèrent, ils transformèrent ces classes sociales en ethnies quasi figées (Gatwa, 2001). Progressivement, cette mobilité interclasse disparaîtra. Pour atteindre cet objectif (immobiliser les ethnies), les missionnaires et les colonisateurs commencèrent par politiser le mythe du « hamitique »⁵. Puis les colonisateurs belges enregistraient une fois pour toutes l'appartenance ethnique de chaque Rwandais sur sa carte d'identité. Dès lors, il

eut une adhésion et une intériorisation des appartenances ethniques. Avec l'introduction du mythe hamitique, les Tutsi devinrent les « vrais hommes », intelligents, capables de gouverner, et les autres membres des groupes ethniques Bahutu et Batwa furent considérés comme des « sous-hommes » faits pour être dirigés et pour effectuer les travaux pénibles.

Par cet enregistrement dans les cartes d'identité, l'ethnisme et le racisme prenaient racine aussi bien chez les Hutu que chez les Tutsi et les Twa. Nous considérons cette catégorisation ethnique et cet enregistrement des ethnies dans les documents officiels comme l'une des premières sources de division sociopolitique propageant le virus destructeur des relations interethniques au Rwanda. Car des politiques discriminatoires mises en place dans les domaines social, politique et culturel ont renforcé les différences dans plusieurs secteurs de la société en faveur des Tutsi. Ces derniers sont tombés dans ce que Sebasoni (2000, p. 84) a appelé un « piège ethnique », leur faisant croire qu'ils appartenaient à une « race supérieure » faite pour diriger. En effet, l'auteur prolonge son idée comme quoi les Tutsi « se sont montrés fiers de leur supériorité sans se douter des séquelles qu'allait avoir 50 ans plus tard ce label de race supérieure et d'extranéité ».

Dans les années 1950 et la décennie d'après, la société rwandaise connut une autre idéologie dite de « *Rubanda nyamwinshi* »⁶ (la masse populaire). Cette idéologie réclamait le pouvoir de la masse Bahutu par opposition à celui des minorités Batutsi. Les victimes opprimées et frustrées de l'idéologie hamitique s'élevèrent contre la suprématie de l'ethnie tutsie. De manière étonnante, les défenseurs de la suprématie tutsie – les colonisateurs et les missionnaires – changèrent leur fusil d'épaule et se convertirent à la cause des Hutu. Le Rwanda connaîtra, dans son histoire, ce qu'on a appelé le « Manifeste des Bahutu » et « l'émancipation Hutu » qui conduisirent le pays à la « Révolution sociale de 1959 »⁷. Avec cette révolution, ainsi que la sensibilisation et propagation de cette idéologie de la masse (*Rubanda nyamwinshi*), le pouvoir passera entre les mains des Hutu. Et les Tutsi en seront exclus. Cette exclusion sera diffusée à la radio à travers des chats des refrains *Turatsinze* (Nous avons gagné), (Chrétien, 1995, p. 211). À la suite des troubles dûs à cette révolution de 1959, une partie des Tutsi prit alors le chemin de l'exil. Les Twa, à leur tour, furent renvoyés dans leur sphère privée.

À travers ce panorama historique, nous constatons que l'indépendance du pays s'est construite sur deux notions. D'un côté, les ennemis et les méchants (les Batutsi) et, de l'autre, les bons et des révolutionnaires (les Bahutu). Cette indépendance s'appuyait sur la conscience d'une menace permanente pesant sur les acquis des Hutu. En effet, pendant la période de la première et de la deuxième République, certains Hutu considéraient chaque individu tutsi comme un adversaire. Dans ce climat politique, les Tutsi représentaient le mal et le Hutu un opprimé qui désirait s'émanciper davantage. Dans cette période, également, les Tutsi exilés gardaient aussi la nostalgie de leur patrie et tentaient de revenir par la force. Ainsi, dans les années 1960, les Tutsi de l'extérieur attaquèrent le Rwanda, mais ils connurent des échecs de guerre et leur retour au pays échoua (Kagame, 1975 ; Murego, 1975).

En 1989, ces réfugiés créèrent le FPR (Front patriotique rwandais)⁸ et déclenchèrent la guerre pour réclamer le retour des réfugiés. À la suite de cette attaque, l'idéologie de « *rubanda nyamwinshi* », qui conduisit le peuple rwandais aux événements de 1959, fut récupérée et transformée en une autre : « *Hutu power* »⁹ (pouvoir Hutu) par les extrémistes Hutu. Le « *Hutu power* » signifie que le pouvoir politique revient aux Hutu parce qu'ils sont majoritaires. Il ressort de cette idéologie que tout homme tutsi est l'ennemi du pays (Des Forges, 1999, p. 78). Comme des Tutsi vivent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, le mal se manifeste partout. Afin de se maintenir au pouvoir, le

régime qui prônait cette idéologie utilisa sa force militaire et fit appel aux milices extrémistes hutue de « Hutu power » pour se débarrasser de l'ennemi interne ; d'où le génocide des Tutsi de 1994.

Ce génocide débuta le 7 avril 1994, le lendemain de la mort du Président Habyarimana Juvénal. La disparition brutale du Président (écrasement de son avion provoqué par un missile) a été un élément déclenchant de ce génocide. Les cent jours de ce génocide produisirent un bilan très lourd : plus d'un million de morts¹⁰ dans « un pays qui comptait sept millions d'habitants, c'est-à-dire dix mille morts par jour » (Brésillon, 2004, p. 5). De ce désastre, le pays sortit anéanti. À côté de ces pertes humaines, le génocide des Tutsi de 1994 laissa le Rwanda socialement et matériellement détruit. Il fallait le reconstruire dans tous les domaines.

2. Les politiques divisionnistes dans l'enseignement de l'histoire

L'enseignement de l'histoire du Rwanda dans le programme des classes primaires et secondaires fut retardé. Il fallut attendre les années 1960 pour le voir apparaître (Gasababo, 2004 ; Rutembesa, 2005). Cependant, lorsque nous analysons et interprétons le contenu de l'enseignement de l'histoire sociopolitique nationale, nous remarquons que son contenu fut basé sur les mêmes idéologies politiques ethniques, caractérisant toute l'histoire sociopolitique du Rwanda¹¹. En effet, le pouvoir politique a utilisé l'enseignement de l'histoire nationale comme moyen de transmettre ses valeurs privilégiées, de renforcer sa légitimité et d'inculquer le sentiment de division et de haine ethniques (Mineprised et Minesupres, 1995). Dans cette perspective, les thématiques abordées par les manuels scolaires concernant « la population rwandaise », le système clientèle « d'ubuhake », « la période de la colonisation jusqu'à la révolution rwandaise de 1959 » et « l'organisation sociopolitique du Rwanda d'après l'indépendance » ont joué le rôle d'explication, d'argumentation et de sensibilisation fondamentale de cette idéologie ethnique.

La population rwandaise

Dans les manuels d'histoire¹², la population rwandaise est décrite comme un peuple divisé en trois ethnies ou castes différentes : les Batwa, les Bahutu et les Batutsi. Ces différences se trouvent dans leurs origines, dans la période de leur installation au Rwanda, dans leurs activités et caractéristiques physiques, économiques, politiques et sociales. En effet, la connaissance de l'origine et du peuplement des trois « ethnies » était enseignée à partir de la 6^{ème} année d'école primaire, donc à l'âge de 12, 13 ou 14 ans. Il était également abordé en 8^{ème} année de l'école primaire (c'est-à-dire à 14, 15 ou 16 ans) et dans toutes les classes de l'école secondaire à travers le manuel de « *L'Histoire du Rwanda 1^{ère} partie* » et de « *L'Introduction à l'histoire du Rwanda* » de Heremans (entre 15 et 23 ans).

Les Batwa s'y trouvaient présentés comme autochtones. Ils étaient les premiers à habiter le Rwanda et les forêts d'Afrique centrale. Ils étaient chasseurs, potiers, de petite taille et apparentés morphologiquement aux Pygmées. Quant aux Bahutu, même s'ils arrivèrent après les Batwa (entre le VII^{ème} et le X^{ème} siècle), ils étaient décrits aussi comme des autochtones, parce qu'ils furent les premiers à défricher la forêt du Rwanda. Ils sont originaires de la côte du lac Tchad, agriculteurs, majoritaires et apparentés aux autres Bantu de l'Afrique centrale. Leur installation au Rwanda aurait été pacifique. Ils offraient des cadeaux aux chefs Batwa et recevaient en retour de l'espace à cultiver. Enfin, les manuels scolaires présentent les Batutsi comme les derniers à s'installer au Rwanda (X^{ème} et XIV^{ème} siècles). Ils seraient venus tantôt d'Asie, de la région du Caucase ; ils auraient passé de l'Afrique du Nord et de l'Est pour arriver au Nord-Est du Rwanda ; ils sont donc blancs à peau noire ; tantôt ils seraient tombés du ciel et auraient atterri dans la région dite de Mubari (au Nord-

Est du Rwanda). Donc, ils sont des étrangers ou envahisseurs, minces et de haute taille (1,79 m en moyenne), et éleveurs de gros bétail.

Cependant, les manuels scolaires montrent qu'avant la formation de la société rwandaise (ou de l'État rwandais), il existait des principautés hutue et des principautés tutsie. Ainsi, pour construire le même État rwandais, les manuels scolaires dégagent l'idée selon laquelle les Batutsi (du clan « abanyiginya ») auraient conquis tous les pays des Hutu, par une série de raids pillages et de conquêtes (les guerres), jusqu'à former le « Rwanda ancien », qui s'élargissait jusqu'aux territoires actuels de la République Démocratique du Congo (Ex-Zaire) et de l'Ouganda. Ces manuels scolaires mentionnent bel et bien que le « Rwanda ancien » était la conquête des Batutsi du clan « Abanyiginya » sur les autres ethnies, Bahutu et Batwa.

Le système « d'ubuhake »

Le système de clientèle ubuhake était enseigné à partir de la 5^{ème} année d'école primaire, c'est-à-dire à l'âge de 11, 12 ou 13 ans. Il était aussi transmis en 8^{ème} année d'école primaire et dans toutes les classes d'école secondaire, à travers les manuels de *l'Histoire du Rwanda I^{ère} partie*, de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} partie* et de *l'Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans. Il s'agissait de décrire, dans ces manuels, le système d'ubuhake, son origine, son processus de réalisation, sa valeur et ses conséquences vis-à-vis du peuple rwandais. Ainsi, le système d'ubuhake est arrivé au Rwanda par les Batutsi¹³. Il était fondé sur l'acquisition de l'usufruit de la vache. En effet, la vache représentait la richesse au Rwanda ancien et occupait une place capitale dans la culture traditionnelle pour les valeurs qu'elle véhiculait et les représentations sociales qu'elle suscitait. Ainsi, chaque personne souhaitait se l'approprier afin de devenir riche et respectée dans la société. L'un des moyens utilisés pour posséder ce symbole de richesse (la vache) était de passer par l'ubuhake. Ce dernier se trouve défini par les manuels comme un contrat existant entre une personne d'un rang inférieur (Hutu ou Tutsi) faible, isolée, et une personne (Tutsi) riche, bien placée dans la hiérarchie sociale. Ce contrat exigeait une série de droits et d'obligations réciproques. Concrètement, le client offrait différents services au patron : travaux agricoles, entretien de sa demeure, veille nocturne, etc. En retour, il recevait de la part de son patron, le droit d'usufruit du bétail et la protection, surtout dans le domaine de la justice, car les arrêts de jugements variaient selon qu'il s'agissait de grands feudataires ou de simples manants.

Cependant, les manuels décrivent ce contrat comme inéquitable. Nous avons affaire à un système de dominant/dominé. En effet, l'octroi des vaches n'était pas définitif : tout dépendait du rapport relationnel entre le client et le patron. Mais, dans tous les cas, le dernier mot revenait nécessairement au patron. Ce dernier pouvait manifester une certaine humanité et attribuer les vaches à son client, ou au contraire se montrer rigide et mener à la rupture du contrat. Après la rupture, le patron reprenait toutes les vaches octroyées à son serviteur sans aucun jugement et sans aucune discussion. Le patron exerçait donc le pouvoir extrême sur son client ; la dernière décision de l'octroi et du retrait des vaches lui revenait toujours. En d'autres termes, le seigneur tutsi conservait le droit de nue-propriété des vaches. Ceci explique le souhait du serviteur de réaliser la volonté de son patron afin d'éviter son mécontentement. Cependant, le manuel de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} partie* (p. 71) se réfère de l'avis de Reyntjens (1984) et d'autres auteurs. Il mentionne ainsi l'impossibilité du client lésé de se défaire de ce contrat d'ubuhake sans s'attirer la colère du maître. Car le patron cherchait un prétexte pour exiger de ce client « insoumis » une amende ou tout simplement la restitution de toutes ses vaches.

On retrouve, dans les manuels, d'autres méfaits du système d'ubuhake. Ainsi, les clients passaient tout leur temps chez leurs patrons et ne disposaient pas assez de temps de travail pour leurs foyers. L'ubuhake a aussi créé une attitude et un comportement de malhonnêteté chez les Rwandais parce que le client ne disait pas souvent la vérité. Ce dernier se voyait obligé de créer un climat de confiance avec son chef. Pour y parvenir, le client utilisait souvent des mensonges contre les autres clients ou les autres chefs afin de gagner la confiance de son maître. Par conséquent, l'ubuhake créait un climat de soumission totale, de manipulation et d'endoctrinement du client envers son patron, de telle manière que celui-là se soumettait à son chef toute sa vie. Il ne disposait donc d'aucune liberté et d'aucune autonomie dans ce contrat. De surcroît, ce qui était déplorable dans ce système, c'est que l'ubuhake liait non seulement les personnes qui y avaient librement souscrit, mais aussi leurs enfants. À ce niveau, le manuel de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} Partie* se réfère à Filip Reyntjens pour expliquer ce phénomène :

Le rapport ubuhake n'était pas rompu par la mort d'une des parties, mais hérité par les descendants masculins du shebujá et de l'umugaragu. Le contrat pouvait être terminé à l'initiative de l'une des parties ou des deux. Les vaches dont le seigneur avait la nue-propriété devaient alors être restituées par le client, qui était, quant à lui, libéré de ses prestations en faveur du patron (cité par Mineprisec, 1989, p. 71).

Les manuels représentaient donc le contrat d'ubuhake comme une forme déguisée d'esclavage qui profitait surtout aux propriétaires vachers tutsi. Autrement dit, il s'agit d'une forme de « *l'esclavage des Tutsi sur les Hutu* ». En plus du pouvoir politique que les Tutsi détenaient, le gros bétail leur conférait la puissance économique provenant des prestations en services des Bagaragu (clients). Ils s'étaient également appropriés d'immenses étendues de pâturages servant naguère au labourage. Tout ce système d'organisation politique a créé, au Rwanda, un grand déséquilibre entre les deux groupes sociaux, Tutsi et Hutu, soulignent les manuels scolaires.

De la colonisation à la Révolution rwandaise de 1959

Au sujet de la période de la colonisation du Rwanda jusqu'à la révolution de 1959, le contenu trouvé dans les manuels scolaires mettait en évidence l'idée du soutien des colonisateurs en faveur des Batutsi. Les Allemands puis les Belges auraient appuyé le pouvoir monarchique et contribué au renforcement de « *l'hégémonie du groupe tutsi* » (Mineprisec, 1989, p. 101) en combattant pour le roi contre les attaques des différents rebelles rwandais et en renforçant l'emprise des gouvernants tutsi sur la masse paysanne au point de la rendre intolérable. Cependant, vers les années 1930, les manuels montrent que les Belges ont changé la conception du pouvoir politique au Rwanda. Le roi, qui était le chef suprême par excellence, a perdu de sa valeur. La symbolique de sa « sacralité » se trouvait déjà à moitié détruite. Les Belges ont même limité son pouvoir en lui interdisant d'appliquer et de réaliser certains faits, entre autres, la peine capitale, la nomination et la révocation des chefs indigènes sans leur accord et en lui imposant d'accorder la liberté de culte à ses sujets. Le roi était donc réduit à un instrument d'exécution de leurs ordres et « il régnait sans gouverner ». Ainsi, vers les années 1957-1959, les manuels mentionnent que les Belges ont changé leur fusil d'épaule et qu'ils ont décidé de soutenir les Bahutu jusqu'à l'indépendance du pays. Plusieurs Bahutu se sont réunis dans un même parti politique appelé Parmehutu¹⁴ et ont décidé de lutter ensemble contre le pouvoir monarchique. Cette lutte a fini par la révolution de 1959.

En effet, le contenu des manuels scolaires de l'histoire présente la Révolution rwandaise de 1959 comme une victoire des Hutu sur les Tutsi. Cette révolution, comme elle est présentée dans les

manuels de 5^{ème} primaire, de 8^{ème} primaire, de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} Partie* et de *l'Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans, débute par la mort inopinée et mystérieuse du roi du Rwanda d'alors, Mutara Rudahigwa, à Bujumbura au Burundi. Ce décès du roi provoqua non seulement la colère et la haine des monarchistes contre l'Église catholique et l'administration belges, mais aussi une querelle sur la succession du monarque défunt. Car les traditionalistes tutsi, les intellectuels hutu et le Résident belge voulaient profiter de cette occasion pour instaurer leurs pouvoirs. Ainsi, même si ce sont les traditionalistes tutsi qui finirent par introniser rapidement le roi Kigeli Ndahindurwa, les Hutu et les Belges n'accepteront jamais leurs échecs. Ils se retireront en silence, mais « décidés de travailler d'arrache-pied pour abattre cette monarchie » (Mineprisec, 1989, p. 113).

Les manuels scolaires soulignent que l'origine de la Révolution a été les faux bruits de l'attentat envers Mbonyumutwa¹⁵ par les jeunes de l'UNAR¹⁶. Dès cette nouvelle, les Bahutu et les Batutsi se sont livrés à une guerre sans merci. Les manuels de 5^{ème} primaire, de 8^{ème} primaire, de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} partie* et de *l'Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans, précisent que les jeunes Bahutu ont tué et assassiné des centaines des Tutsi. Ils ont aussi chassé, pillé, détruit et incendié les maisons des chefs Batutsi. La fin de cette guerre interethnique a bouleversé les choses et la page a été tournée dans l'histoire du Rwanda en faveur des Bahutu. En effet, il y a eu des changements de structure politique et administrative de la société rwandaise. L'administration belge a nommé plusieurs Bahutu aux postes de chefs pour remplacer les chefs Batutsi tués, éliminés, exilés, démissionnés, incarcérés, etc. Les manuels mentionnent que les Belges ont changé catégoriquement de position politique et qu'ils ont décidé d'être désormais du côté de la masse populaire hutue pour des raisons suivantes :

Pour cela, nous devons favoriser les éléments d'ordre et affaiblir les éléments de désordre, en d'autres termes, favoriser l'élément hutu et défavoriser l'élément tutsi. Parce que l'un sera obéi et l'autre pas. En conséquence nous avons pleine initiative pour mettre en place des sous-chefs hutu, là où ils ont une chance de réussir avec l'aide de l'administration (Reyntjens, cité par Mineprisec, 1989, p. 129).

Ainsi, dès cette période, il y a eu des élections sans participation du parti politique de l'UNAR (en majorité tutsi) et sans présence du roi. Les partis PARMEHUTU, suivis d'APROSOMA¹⁷ (partis majoritairement hutu) ont été victorieux, que ce soit au niveau communal, du parlement et de la présidence. Ce sera alors la fin de la monarchie tutsie et la suppression du tambour Kalinga¹⁸. Le Rwanda est devenu dès lors une République réalisée par les Hutu. Autrement dit, la révolution rwandaise s'est achevée avec la victoire de la démocratie sur l'arbitraire, déclare le manuel de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} partie* (Mineprisec, 1989). Le Rwanda était désormais une République qui se préparait à son indépendance. Mais les tensions, les guerres et l'entente entre les ethnies sont restées sans réponse. Cependant, cela n'a pas empêché que le Rwanda soit considéré comme une République démocratique, sociale et souveraine. Le pays a eu son indépendance le 1^{er} juillet 1962, sous le pouvoir du parti politique PARMEHUTU.

De l'indépendance à la deuxième République

Le seul manuel qui s'intitulait *l'Histoire du Rwanda II^{ème} partie*, utilisé pour enseigner cette période mentionne que, pendant la 1^{ère} République, le gouvernement avait trois objectifs à réaliser : d'abord, il devait assurer la sécurité du pays en luttant contre les attaques des exilés tutsi (appelés par le manuel des « terroristes inyenzi¹⁹ ») qui combattaient pour le retour dans leur pays d'origine. Le manuel souligne qu'il y a eu agressions, assassinats et vols à main armée de la part des « inyenzi »

(cafards). Ces violences constituaient une menace considérable contre la sûreté du pays et la sécurité de ses habitants. Cependant, à la suite des attaques des « inyenzi », plusieurs Tutsi de l'intérieur du pays étaient assassinés et subissaient des violences ethniques parce que soupçonnés de complicités avec leurs frères de l'extérieur, et ce malgré leur innocence.

Ensuite, le deuxième objectif de la 1^{ère} République était de satisfaire la masse populaire, car la majorité du peuple rwandais avait acquis la liberté et la démocratie. Il n'y avait plus la féodalité. C'est dans ce cadre qu'il y a eu des réformes judiciaires, politiques, économiques, sociales et éducatives pour que le peuple soit représenté d'une manière démocratique et qu'il soit égal devant la loi. Enfin, le dernier objectif du gouvernement de la 1^{ère} République, tel qu'il est présenté par le manuel, était de réaliser la cohésion nationale. Cette cohésion consistait à ramener l'unité entre les groupes sociaux et ethniques qui composaient le Rwanda, mais, ce n'était pas une chose facile, à cause des événements de 1959 et les attaques que subissait la jeune République, mais pas une chose si difficile, car les Tutsi de l'intérieur avaient déjà accepté « l'hégémonie hutue ». Cependant, le manuel montre que cette unité ne s'est jamais réalisée. Par contre, il y a eu une division plus élargie et plus grave que la précédente. Ainsi, des divisions entre les Rwandais sont arrivées au sein même du parti unique au pouvoir, le PARMEHUTU.

Les conflits qui étaient en amont d'ordre ethnique se sont transformés, en aval, en ordres ethnique et régional. Parce que le pouvoir était détenu par les gens de même ethnie et région (les gens issus de l'ethnie hutue du centre du Rwanda, en majorité de la préfecture de Gitarama²⁰). Autrement dit, cette unité nationale était complètement fragmentée et menacée. À la suite de ces conflits infinis, le manuel explique qu'il y a eu le coup d'État organisé et réalisé par un groupe d'officiers (militaires) afin de faire régner le calme. C'est le début de la deuxième République. Le M.R.N.D²¹ fut créé et il était le seul organe politique capable de rassembler en son sein toutes les forces vives du pays sans aucune discrimination d'ordre confessionnel, ethnique, régional ou social, etc. Pour justifier les raisons de la création de ce parti politique unique, le manuel de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} partie* (Mineprisec, 1989) explique qu'il était le seul moyen d'assurer et de garantir la réconciliation, l'unité nationale et de pacifier le pays.

3. La souffrance à l'école à travers l'enseignement de l'histoire

Emmanuel Renault (2008) montre qu'il existe plusieurs sortes de souffrances, entre autres, la souffrance physique, morale, psychique, psychosociale. Ainsi, en parlant de la souffrance physique et psychologique, l'auteur explique que toute souffrance physique comporte une dimension plus directement psychologique, dans la mesure où de nombreuses souffrances psychologiques sont vécues par l'intermédiaire du corps. Il est donc « illégitime » de différencier la souffrance psychologique et la souffrance corporelle. Pour Renault (2008, p. 313), la souffrance psychologique (psychique et psychosociale) se trouve à la fois dotée « d'une histoire remontant à la petite enfance » et des expériences auxquelles les individus sont confrontés, lorsqu'ils se retrouvent dans des situations sociales contraires à « un ensemble de représentations fondamentales et d'habitudes qui gouvernent leur rapport à eux, aussi bien que leur rapport au monde ». Selon cette définition, la question se pose : en quoi l'enseignement de l'histoire à l'école au Rwanda a-t-il contribué à la souffrance physique et psychologique ? Peut-on dire que ce contenu de l'histoire, tel que les manuels scolaires le décrivent, provoquait de la souffrance chez les enfants, les enseignants, les parents ou les autres catégories de personnes qui se les appropriaient ?

Afin de comprendre cette question et tenter d'y répondre, il convient de souligner que, depuis la colonisation Belge jusqu'au génocide de 1994, le caractère ethnique se trouvait mentionné dans les cartes d'identité officielles et scolaires des parents et de leurs enfants (les jeunes élèves). C'était le seul moyen de repérer facilement les individus dans leur origine ethnique. Ainsi, tout au long de l'année scolaire, et pendant les différents enseignements en général et de l'histoire en particulier, les instituteurs (maîtres) étaient obligés par l'État rwandais de demander aux jeunes élèves de se lever (se mettre debout) par appartenance ethnique afin de faire leurs rapports scolaires consistant à vérifier si la politique de « quotas ethniques » ou de « l'équilibrisme ethnique » était respectée dans les écoles rwandaises.

Pendant le déroulement de certains cours, à l'instar de l'enseignement de l'histoire, les professeurs étaient aussi obligés d'indiquer d'une manière claire et concrète les caractéristiques des Tutsi, Hutu et Twa. Il fallait demander à ces jeunes de s'identifier et de se présenter par rapport à leur appartenance ethnique. Ces jeunes étaient donc reconnus comme les héritiers de l'histoire de leur groupe ethnique. Par conséquent, les pratiques éducatives, les événements et les autres phénomènes au sein de la classe (comme la transmission de cours, l'histoire) concernaient d'une manière immédiate les élèves, les enseignants, les parents, etc., en tant que membres des groupes ethniques hutu, tutsi et twa. Certains, parmi les élèves et éducateurs pas encore nés au moment des faits étudiés, étaient cependant concernés par ce passé. Les souffrances et les événements subis n'appartiennent pas seulement au passé, mais ils deviennent aussi une catégorie de pensée, dit Guillaume Erner (2006). Paul Ricœur (2000, p. 620) déclare pour sa part que « le cercle des victimes ne cesse de s'agrandir et cela jusqu'à une limite qu'il revient à la sagesse politique de déterminer, ne serait-ce que pour se prémunir contre les excès de la tendance contemporaine à la victimisation ».

Ainsi, concernant l'enseignement de l'histoire du Rwanda, le contenu des manuels scolaires touchait instantanément les élèves et les acteurs de l'éducation. Cet enseignement abordait des faits et des événements passés qui dataient d'une dizaine d'années. Autrement dit, le passé qui était transmis à l'école concernait les parents des enfants, leurs grands-parents, leurs oncles et tantes, leurs professeurs, leurs voisins, leurs amis et ennemis, etc. Donc, l'enseignement de l'histoire était leur vécu quotidien. En effet, les élèves apprenaient, les maîtres enseignaient et les parents racontaient à travers le contenu des manuels scolaires, la manière dont ils ont souffert.

Les acteurs de l'éducation d'origine ethnique hutu souffraient de la manière dont ils ont été colonisés et comment ils ont subi des injustices de leurs frères tutsi et des colonisateurs allemands et belges²². Leur souffrance est liée au fait qu'ils ont enduré des injustices sociales, économiques et politiques ainsi que des agressions, des tueries, etc., des étrangers (Batutsi) qui ont conquis leur pays par la force et par les guerres. Ils souffraient aussi de la manière dont les Tutsi les ont colonisés. Dans les manuels scolaires, il est montré que les Tutsi étaient les seuls qui possédaient tout le pouvoir au Rwanda. Le roi, la reine mère, les grands chefs de la cour ainsi que les détenteurs du code royal étaient tous des Batutsi²³. L'administration militaire était aussi dominée par ces derniers, parce que les Bahutu ne s'occupaient que de voler et d'emporter des biens pillés du pays conquis. Par conséquent, ils (les Bahutu) ont été isolés de la gestion de la chose politique et publique²⁴.

Leur souffrance physique, morale, psychologique provenait également du fait que les manuels mentionnaient les injustices et méfaits du système de servage ubuhake. Ce système, tel qu'il était présenté par les manuels et certains auteurs comme Murego (1975) et Maquet (1954), était non seulement plein d'injustices en défaveur des Hutu, mais il enfermait ces derniers (les Hutu) dans la pauvreté et l'éternelle souffrance liée à leurs soumissions aux Batutsi. Les professeurs, les parents, et

surtout les jeunes Hutu, souffraient aussi de la manière dont leurs grands-parents, leurs parents, etc., se sont vengés contre les Batutsi. Les manuels soulignent combien les Hutu ont tué, massacré, pillé, détruit, etc., les Batutsi²⁵. Ces faits provoquaient non seulement le sentiment de culpabilité, de frustration, d'humiliation, de mépris, mais aussi de vengeance génératrice de la souffrance physique, morale et psychologique (psychique et psychosociale) entre les acteurs de l'éducation Bahutu.

Cette souffrance physique, morale et psychologique subie par les Bahutu a été le fondement et la base de la politique publique, économique, éducative, culturelle, etc., des autorités de la première et la deuxième Républiques presque exclusivement hutue. Pour reprendre les mots de Guillaume Erner (2006, p. 10), ils ont « instrumentalisé et sacralisé la souffrance » des Hutu et ils y ont fondé leurs ambitions politiques. Tous leurs programmes politiques, économiques, culturels, éducatifs, leurs projets nationaux, ainsi que toute « l'idéologie nationale » avaient comme base « impérative » l'explication et l'application, l'injustice, l'esclavagisme, etc., des Hutu par les Tutsi. Oublier ces souffrances devenait, pour reprendre encore les mots d'Erner (2006), un acte de pure trahison, un crime à condamner et un crime contre l'humanité. Le système justifiait et se basait sur leurs souffrances (des Hutu) pour légitimer, légaliser et expliquer les raisons de leurs actes et de leur politique. En effet, le Rwanda a connu, dans cette période, les politiques dites « des quotas ethniques » ou « l'équilibrisme ethnique »²⁶. Par ces politiques, les Bahutu devraient être représentés par un nombre proportionnel et équivalent à leur densité démographique.

Quant aux Batutsi, ils souffraient de la manière dont ils étaient représentés dans le contenu des manuels scolaires. Ils étaient considérés comme des étrangers et terroristes ayant envahi le pays des Batwa et des Bahutu²⁷. Les manuels les représentaient aussi comme étant des dictateurs gouvernant le Rwanda par la force, le joug et l'esclavagisme²⁸. Pour reprendre les mots de V. de Gauléjac (1996), le contenu des manuels scolaires était l'une des « sources de la honte » pour les jeunes élèves, le corps enseignant, les parents, d'origine ethnique tutsie, qui apprenaient, à travers l'enseignement de l'histoire, la manière dont ils avaient traité les autres membres des groupes ethniques (Bahutu et Batutsi). Soulignons que Renault (2008) affirme que la honte est l'un des éléments qui aident à développer la souffrance, lorsqu'on essaie de définir l'ensemble des rapports entre l'identité personnelle et le monde.

Les acteurs de l'éducation issus des groupes batutsi souffraient aussi des douleurs qu'ils ont subies pendant la période de la Révolution de la masse Bahutu de 1959 jusque dans les années 1970²⁹. Ils ont été pillés, tués, massacrés, jusqu'à prendre le chemin de l'exil. Ils souffraient aussi des injustices faites à leur égard et de la manière dont on les traitait dans la société rwandaise en général³⁰, mais aussi dans l'enseignement de l'histoire du Rwanda en particulier. Le manuel de *l'Histoire du Rwanda II^{ème} Partie* (Mineprisec, 1989) les présentait comme des ennemis du Rwanda, voire comme des terroristes qui voulaient écraser la République. Dans ce manuel, les Tutsi sont même animalisés. Ils sont appelés « *inyenzi* » (les cancrelats). Ces nominations animalisées étaient une manière de montrer aux jeunes élèves, aux enseignants, aux parents, et que sais-je, les mœurs, les attitudes, les sentiments et les comportements des Batutsi (leur méchanceté, leur terrorisme, leur égoïsme, leur malignedé), afin qu'ils puissent les détester, les haïr, les combattre.

Ainsi, ces souffrances des Tutsi attachées à leurs nominations animalisées à travers l'enseignement de l'histoire étaient accompagnées par les souffrances liées à leur exclusion dans la vie politique et publique du pays, pendant la première et la deuxième République. En effet, les Tutsi n'étaient pas représentés dans la gestion du pays et leur accès à l'école secondaire et à l'université était très limité³¹. Les jeunes tutsi intelligents, capables et brillants restent en famille si le quota était atteint. Quant aux

Tutsi exilés à l'extérieur du Rwanda, ils souffraient des actes et de la politique du pouvoir des Bahutu qui les avaient empêchés d'habiter leur pays natal et qui les avaient privés de leurs droits et de leur nationalité.

Conclusion

Le contenu des manuels scolaires de l'histoire du Rwanda provoquait des souffrances physiques, morales et psychologiques liées aux sentiments de frustration, de honte, d'humiliation, d'angoisse, de mépris, de culpabilité et de vengeance. Ce contenu n'avait pas comme base des événements lointains, mais, plus proches. C'étaient des événements et des faits historiques subis par les parents, les grands-parents, les tantes, les oncles, etc., des enfants. De telle manière que ce contenu touchait physiquement, moralement, et psychologiquement les jeunes qui apprenaient le vécu douloureux de leurs parents et des membres plus proches de leurs ethnies. Ainsi, dans cette période d'après-guerre, le Rwanda a besoin de repenser l'enseignement de son histoire, qui dépasserait cette concurrence des victimes (Chaumont, 1997) afin de créer de nouvelles valeurs à l'école. Autrement, l'école risque de créer, chez les jeunes, des « rêves agressifs », des sentiments d'appartenance ethnique pouvant favoriser la formation d'une communauté de souffrances (Fane cité par Renault, 2008, p. 33), une nation de concurrences de souffrances ethniques et de groupes de pression.

Cependant, élaborer un enseignement de l'histoire qui dépasse cette concurrence des victimes et évite des souffrances à l'école ne signifie pas oublier, rabaisser, nier ou bien faire ce que Honneth (2000) appelle un « déni de la reconnaissance » ou un « mépris » des souffrances passées des Rwandais dans leur histoire sociopolitique, mais plutôt éviter cette double victimisation ethnique, cette double communauté de souffrance et éviter le communautarisme au détriment d'« une communauté des citoyens » (Schnapper, 1994). Par ailleurs, reconnaître peut avoir effectivement « le sens de reconnaître ce qu'on avait d'abord renié, reconnaître qu'on avait menti »³². Il s'agit de retrouver ce qui est connu dans l'enseignement de l'histoire du Rwanda, quitte à commettre une erreur. Cette erreur apparaît comme telle et est acceptée. L'accès à cette nouvelle information constitue la première étape qui est l'acceptation de l'erreur et permet d'établir des nouvelles connaissances de l'enseignement de l'histoire.

Pour mettre en place ces nouvelles connaissances, Habermas (cité par Blanchard, 2009, p. 23) offre une première réponse :

Il suffit ; dans un premier temps, de considérer les individus comme étant tous égaux, peu importe leur communauté d'appartenance et, dans un second temps, de corriger les inégalités entre les individus, par exemple en compensant les privilèges des uns avec des droits individuels spécifiques pour les autres.

Cette explication met en évidence l'égalité des droits qui doivent être accordés, tel que nous l'avons démonté, à différentes ethnies au Rwanda. « La correction des inégalités » peut être rapprochée du point de vue du contenu de l'enseignement de l'histoire, notamment l'origine de la population rwandaise, le système de clientèle d'ubuhake, la révolution de 1959 ainsi que la politique de « l'équilibrisme ethnique et régionale » pratiquée pendant la première et la deuxième République.

La troisième étape s'attacherait au rapport mutuel dans la reconnaissance. Cette dernière est « le corrélat de la relation, la communication [...] dont le risque n'est plus la méprise, mais le mépris, l'inégalité des positions entre celui qui donne et celui qui reçoit »³³. Cette reconnaissance s'établit de manière mutuelle, condition sans laquelle le mépris et l'inégalité s'installent dans la relation. En quoi

ces trois étapes de la reconnaissance peuvent-elles influencer sur le contenu de l'enseignement de l'histoire ? Selon Honneth (2000), la reconnaissance est attachée à des valeurs comme le respect, la confiance en soi et l'estime de soi. Ces conditions sont *sine qua non* pour éviter la souffrance à l'école.

Notes

- 1 Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire
- 2 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture.
- 3 Nous considérons le terme de l'idéologie dans le sens d'Althusser cité par Gabel (2008, p. 194), c'est-à-dire « un système (possédant sa logique et sa rigueur propre) de représentations (images, mythes, idées, etc.) doué d'une existence et d'un rôle historique au sens d'une société donnée ».
- 4 Selon Rodinson (2002), les idéologies mobilisatrices sont des idéologies de compétition ou de combat qui opposent les différentes ethnies qui composent une même Nation. Par conséquent, on voit apparaître une idéologie de domination d'une de ces ethnies. Le règne de cette ethnie dominante est identifié à l'ordre cosmique, ses mœurs et ses institutions à la réalisation de l'idéal humain.
- 5 D'après le mythe hamitique, les Tutsi sont considérés comme une race hamite venue soit d'Éthiopie, soit d'Égypte en provenant d'Asie. Ils sont donc des blancs à peau noire. Ainsi identifiés, l'idéologie hamitique classe les Tutsi en haut de l'échelle sociale tandis que les autres peuples, les Hutu et les Twa, sont relégués au second rang.
- 6 Littéralement la masse. Cette idéologie renvoie au pouvoir de la masse, autrement dit de la majorité Hutu.
- 7 La révolution de 1959, que certains auteurs à l'instar d'Alexis Kagame (1972) appellent « troubles », n'est pas décrite et interprétée de la même manière. Mais, l'idée générale qui ressort des différents propos des auteurs de l'historiographie rwandaise est que cette révolution a été accompagnée d'incendies, de pillages, d'asile et de tueries à l'égard des membres du groupe Batutsi. Cette révolution prendra fin avec l'abolition de la monarchie et l'installation de la République.
- 8 Formation politico-militaire, née dans la diaspora rwandaise luttant pour le retour de réfugiés rwandais. Par une victoire militaire, elle est au pouvoir depuis juillet 1994.
- 9 L'idéologie de « Hutu Power » a été introduite au Rwanda dans les années 1990.
- 10 Cf. Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, Rapport du sommet national pour l'unité et la réconciliation, Kigali, 26-28 octobre 2002.
- 11 Nous les verrons dans les lignes suivantes après l'analyse des manuels.
- 12 Minisiteri y'Amashuri Abanza n'Ayisumbuye, *Ubumenyi bw'isi, Amateka, Uburere mboneragihugu, umwaka wa 6, Igitabo cy'umwarimu*, Kigali, Ibiro by'Integanyanyigisho z'Amashuri Abanza n'Agamije Amajyambere y'Imyuga, 1985, p. 133-139 ; Minisiteri y'Amashuri Abanza n'Ayisumbuye, *Ubumenyi bw'isi, Amateka, Uburere mboneragihugu, umwaka wa 8, Igitabo cy'umwarimu*, Kigali, Ibiro by'Integanyanyigisho z'Amashuri Abanza n'Agamije Amajyambere y'Imyuga, 1982, p. 97-112 ; Heremans, *L'Introduction à l'histoire du Rwanda*, Edition Rwandaises, 1973, p. 21-94 ; et Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, *Histoire du Rwanda I^{ère} partie*, Kigali, Direction des programmes de l'Enseignement Secondaire, 1987, p. 9-23.
- 13 Minisiteri y'Amashuri Abanza n'Ayisumbuye, *Ubumenyi bw'isi, Amateka, Uburere mboneragihugu, umwaka wa 8, Igitabo cy'umwarimu*, Kigali, Ibiro by'Integanyanyigisho z'Amashuri Abanza n'Agamije Amajyambere y'Imyuga, 1982, p. 111.
- 14 Parti du mouvement de l'émancipation des Bahutu.
- 15 Mbonyumutwa est l'un des sous-chefs hutu du Rwanda. Il fut élu le 1^{er} Président de la République en 1961.
- 16 Union nationale rwandaise (était un parti en majorité tutsi).
- 17 Association pour la promotion de la masse.
- 18 Le tambour Kalinga était le signe emblématique de la royauté rwandaise.
- 19 « Inyenzi » signifie en français des cafards.
- 20 L'ancienne préfecture de Gitarama se trouvait au centre du Rwanda. Elle fait partie actuellement des régions de la Province du Sud du Rwanda.
- 21 Mouvement révolutionnaire national pour le développement.

- 22 Les manuels de 5^{ème} primaire, de 6^{ème} primaire, de l'*Histoire du Rwanda 2^{ème} partie* et de l'*Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans, montrent que les colonisateurs allemands et belges ont soutenu les Tutsi au détriment des autres ethnies, hutu et twa. Ces derniers auraient subi les injustices et les mépris de ce duel Colonisateur – Tutsi.
- 23 Voir les manuels de 6^{ème} primaire, de 8^{ème} primaire, de l'*Histoire du Rwanda 1^{ère} partie* et de l'*Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans.
- 24 *Idem.*
- 25 Voir les manuels de 5^{ème} primaire (p.163), de 8^{ème} primaire (p.135), de l'*Histoire du Rwanda II^{ème} partie* (p.110-126) et de l'*Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans (p.87).
- 26 La politique dite d'équilibrisme ethnique fut utilisée pendant la deuxième République. Elle était fondée sur des quotas ethniques et régionaux dans l'enseignement et dans la fonction publique. Le recrutement se faisait à la proportionnelle de 89% de places pour les Hutu, 10% pour les Tutsi et 1% pour les Twa.
- 27 Voir les Manuels de 6^P (p 133-139) et (p.185-202), de 8^P (p.97-102), de l'*Histoire du Rwanda 1^{ère} partie* (p.9-92) et de l'*Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans (p.21-41). Voir aussi Faustin Rutembesa (2005, p.16).
- 28 Voir le manuel de l'*Histoire du Rwanda II^{ème} Partie*, 1989.
- 29 Voir les manuels de 5^{ème} primaire, de l'*Histoire du Rwanda II^{ème} partie* et de l'*Introduction à l'histoire du Rwanda* de Heremans.
- 30 Le manuel de l'*Histoire du Rwanda II^{ème} Partie*, 1989, décrit les injustices, les tueries, les pillages, etc., qui ont été faits à l'égard du groupe ethnique batutsi.
- 31 Cf note 26.
- 32 Voir Honneth dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, 1996, pp.1272-1278.
- 33 *Ibid.*

Bibliographie

- Blanchard, M. (2009). Habermas chez les autochtones : droits collectifs et reconnaissance. In Alain Caille et Christian Lazzzerri (édit.). *La Reconnaissance aujourd'hui*. Paris : CNRS, pp. 143-170.
- Brésillon, T. (2004). Dix ans après le génocide. In *Faim dans le monde*, n°194, avril, pp. 4-8.
- Chaumont, J.M. (1997). *La concurrence des victimes*. Paris : La Découverte.
- Chrétien, J. P. (sous la dir.) (1995). *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris : Karthala.
- Des Forges, A. et al. (1999). *Aucun témoin ne doit survivre : le génocide au Rwanda*. Paris : Karthala.
- De Gaulejac, V. (1996). *Les Sources de la honte*. Paris : Desclée de Brouwer
- De Lacger, L. (1939). *Rwanda*. Kabgayi.
- Erner, G. (2006). *La société des victimes*. Paris : La Découverte.
- Gabel, J. (2008). Idéologie. *Encyclopaedia universalis, Corpus 12*, Hotter – Isidore de Seville, Paris, pp. 193-196.
- Gasanabo, J.D. (2004). *Mémoire et Histoire scolaire : Le cas du Rwanda de 1962 à 1994*. Thèse de doctorat, Université de Genève, Suisse. <http://archive-ouverte.unige.ch/vital/access/manager/Repository/unige:282?query=Gasanabo> ; <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:282>.
- Gatwa, T. (2001). *Rwanda. Églises : victimes ou coupables ?* Yaoundé : CLE.
- Heremans, R. (1973). *Introduction à l'histoire du Rwanda*. Bruxelles : Éditions de Boeck, Kigali : Éditions rwandaises.
- Honneth, A. (1996). Reconnaissance. In Canto-Speber, M. (dir.). *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 1272-1278.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : CERF.
- Kagame, A. (1954). *Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales.
- Kagame, A. (1972). *Un abrégé de l'ethnohistoire du Rwanda*. Butare : Éditions Universitaires du Rwanda.

- Kayihura, M. (2004). Composantes et relations sociales au Rwanda pré-colonial, colonial et post-Colonial. In Déogratias Byanafashe (dir.). *Les Défis de l'Historiographie rwandaise*. Butare : Edition de l'Université Nationale du Rwanda, pp 163-191.
- Maquet, J. J. (1954). *Le système des relations Sociales dans le Rwanda ancien*. Tervuren : Annales. Musée royal du Congo belge.
- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (1987). *Histoire du Rwanda, I^{ère} Partie*. Kigali : Direction des programmes de l'enseignement secondaire.
- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (1989). *Histoire du Rwanda, II^{ème} Partie*. Kigali : Direction des programmes de l'enseignement secondaire.
- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture (1995). *La politique et la planification de l'éducation au Rwanda (Rapport)*. Kigali.
- Minisiteri y'Amashuri Abanza n'Ayisumbuye. (1983). *Ubumenyi bw'isi, Amateka, Uburere mboneragibugu, umwaka wa 5, Igitabo cy'umwarimu*. Kigali : Ibiro by'Integanyanyigisho z'Amashuri Abanza n'Agamije Amajyambere y'Imyuga.
- Minisiteri y'Amashuri Abanza n'Ayisumbuye. (1985). *Ubumenyi bw'isi, Amateka, Uburere mboneragibugu, umwaka wa 6, Igitabo cy'umwarimu*. Kigali : Ibiro by'Integanyanyigisho z'Amashuri Abanza n'Agamije Amajyambere y'Imyuga.
- Minisiteri y'Amashuri Abanza n'Ayisumbuye. (1982). *Ubumenyi bw'isi, Amateka, Uburere mboneragibugu, umwaka wa 8, Igitabo cy'umwarimu*. Kigali : Ibiro by'Integanyanyigisho z'Amashuri Abanza n'Agamije Amajyambere y'Imyuga.
- Murego, D. (1975). *La révolution rwandaise 1959 – 1962*. Louvain : Publications de l'Institut des sciences politique et sociales.
- Renault, E. (2008). *Souffrances sociales : Philosophie, psychologie et politique*. Paris : La Découverte.
- Reyntjens, F. (1985). *Pouvoir et Droit au Rwanda. Droit public et Evolution Politique, 1916-1973*. Tervuren : Annales du Musée royale de l'Afrique centrale.
- Ricœur, P. (2000). *La Mémoire, l'histoire et l'oubli*. Paris : Seuil.
- Rodinson, M. (2002). Histoire et idéologies. In *Encyclopaedia universalis*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Rutembesa, F. (2005). Les récits du peuplement du Rwanda et la manipulation identitaire. In *Le Génocide de 1994 Idéologie et Mémoire*. Etudes Rwandaises, n°9, septembre, Butare : Édition de l'Université nationale du Rwanda, pp. 7-37.
- Schnapper, D. (1994). *La communauté des citoyens, sur l'idée moderne de la nation*. Paris : Gallimard.
- Sebasoni, S. (2000). *Les origines du Rwanda*. Paris : L'Harmattan.

Notice professionnelle

Les recherches d'Éric Mutabazi, d'origine rwandaise, portent sur *l'éducation à la citoyenneté au Rwanda*. Dans ce travail, il s'interroge sur les limites des valeurs de l'éducation traditionnelle et modernes au Rwanda et leur contribution au déchirement historique du tissu social rwandais. Sa thèse, *Enseignement de l'histoire et la citoyenneté au Rwanda*, décrit les conditions nécessaires pour favoriser le vivre ensemble entre les jeunes Rwandais. Il a aussi travaillé sur *l'éducation à la liberté chez Jean Jacques Rousseau* en s'appuyant sur *l'Emile ou De l'éducation*, et en suivant l'axe de la souffrance morale et psychologique causée par le manque de réussite à l'école.

mutabazi2001@yahoo.fr